

Département de Loir-et-Cher

MAIRIE DE VILLEHERVIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

Le vendredi 25 juin 2021 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Villeherviers, dûment convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert BESSONNIER, Maire.

PRESENTS : MMES BONAMY Frédérique , BRO Natacha , GONTHIER Séverine et MORIN Claudette et MRS CAVALIÉ François, DELORME Hervé, DESLANDES Philippe .

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : M. AUGER Stéphane à M DELORME Hervé , M. DE LOYNES Emmanuel à M. DESLANDES Philippe

ABSENTE EXCUSEE: MME AMELIN Cécile

Secrétaire de séance : M. CAVALIÉ François

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents pour le vote : 8 - **Votants** : 10

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 20 Mai 2021**
- **Augmentation des loyers**
 - a) **6 Route de Salbris**
 - b) **8 Rue de la Sauldre**
- **Convention terrain Baltan**

QUESTIONS DIVERSES

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : **Éclairage du lotissement** ;
La résolution est adoptée à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MAI 2021

Sous réserve des corrections orthographiques demandées par Monsieur CAVALIÉ François, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – AUGMENTATION DES LOYERS

a) 6 Route de Salbris

Le loyer de ce logement de 90 m² avec deux chambres et une cour - chauffage électrique est de 525 € mensuels. Après discussion, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ce loyer et de proposer ce logement dès que possible à la location au même prix de loyer mensuel soit 525 € (cinq cent vingt-cinq euros).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

b) 8 Rue de la Sauldre

Le loyer de ce logement de 70 m² environ avec une chambre et un grand débarras grenier est de 308 € mensuels plus 72 € de chauffage (chaudière commune avec la mairie).

Dorénavant le logement bénéficie de sa propre pompe à chaleur et l'entretien de celle-ci est réglé par la mairie (9 € mensuels)

Après échanges, Monsieur le Maire propose de passer le loyer mensuel à 330 € (trois cent trente euros) auxquels s'ajoutent les 9 € mensuels pour l'entretien de la pompe à chaleur.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – CONVENTION TERRAIN BALTAN

Monsieur le Maire explique que le fauchage du terrain ENS du Baltan était réalisé par la commune et que le foin était porté en déchetterie, avec un coût supporté par la commune.

Il propose de faire réaliser ce fauchage par un agriculteur de Loreux, à titre gracieux, en échange du foin. Celui-ci sera effectué à la fin du mois de juillet.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention tripartite entre cet agriculteur, Sologne Nature Environnement et la commune de Villeherviers.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite, valable jusqu'à la fin du mandat municipal.

4 – ECLAIRAGE DU LOTISSEMENT

L'éclairage du lotissement étant insuffisant, un devis a été demandé à la société CITEOS de Salbris qui est agréée par le SIDELC (Syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher) pour faire changer les mâts (six mètres de haut au lieu de quatre) et ainsi permettre au nouvel éclairage par LED d'être pleinement efficient. Cette société pourrait intervenir avant le chantier de rénovation des trottoirs en septembre.

Le devis s'établit à 26 702, 40 € TTC et une demande de subvention sera demandée auprès du SIDELC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis à l'exception de la fourniture et mise en place du mât Prélude pour le terrain de tennis (2 225 €) et de la tranchée afférente (925 €) .

Il autorise donc Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi rectifié, à faire réaliser les travaux d'éclairage du lotissement et la demande de subvention.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Ce point de l'ordre du jour est un échange d'informations sans vote de délibération et ou de résolution.

a) Lotissement et couleurs des revêtements choisis : Madame Claudette Morin , deuxième adjointe rappelle les 38 réponses reçues sur les 42 envoyées aux habitants du lotissement - 29 réponses favorables au bitume rouge, 5 pour le bitume noir et 4 seulement pour béton désactivé – solution plus onéreuse car nécessitant un renforcement pour les places de stationnement devant les habitations. Le choix de la mise en place des trottoirs et places de stationnement si continuité en bitume rouge (qui se patine avec le temps) est confirmé par l'ensemble des conseillers municipaux.

b) Église :

Peinture de la sacristie : un seul devis reçu malgré plusieurs demandes ; ce devis de l'entreprise LAMBERT Christophe d'un montant de 1 903,34 € TTC est accepté.

c) Maison du 6 Route de Salbris :

Suite au départ de la locataire, des travaux de réfection étaient indispensables avant de pouvoir le relouer. Les travaux de nettoyage des locaux, de peinture ainsi que la teinture de l'escalier ont pu être réalisés par les employés communaux et l'ensemble des membres du conseil municipal les remercient.

De plus trois volets sont à changer. Plusieurs devis ont été demandés. Les devis demandés auprès des sociétés LAPEYRE et CHAUSSON sont de 1 560 € et 2 300 € sans pose ni réglage. Celui de la société LOYAUTE s'établit à 2 360 € avec pose et réglage de tous les volets ainsi que la rectification de la porte du débarras. Le devis de l'entreprise LOYAUTE est accepté.

d) Tribunal d'instance : Monsieur le Maire a représenté la commune à la séance du tribunal d'instance pour les reliquats de loyers dus par la dernière locataire, soit des dettes pour un montant de 1563,58 €. L'ancienne locataire s'est engagée devant le tribunal à régler cette dette et la municipalité a accepté un règlement en plusieurs fois pour preuve de sa bonne volonté.

e) Fossé de Bois fuseau : Du fait du questionnement des riverains sur l'influence du comblement des fossés sur leurs murs d'enceinte car aucun risque ne doit être pris, un expert indépendant a été missionné. Dans l'attente de ses conclusions, le démarrage des travaux a été suspendu.

En tout état de cause, le problème d'empêcher impérativement le stationnement des véhicules doit être assuré (déclivité suffisante et pose de poteaux et ou de haies vivaces (sans entretien si possible)).

f) Pompe de relevage de Bois Fuseau : Il a été procédé au changement d'une des deux pompes qui était tombée en panne. Il faut donc en racheter une pour l'avoir en réserve – cette dernière panne s'étant produite le week-end. Des devis ont été demandés et c'est celui de l'entreprise VEOLIA qui a été retenu pour un montant de 1476,35 € TTC.

g) Remplacement de la secrétaire de mairie : Son absence pour raison de santé devrait durer plusieurs semaines. Depuis deux semaines, la commune bénéficie d'une secrétaire détachée par le centre de gestion départemental les Lundis ; A partir du 1er juillet, la secrétaire recrutée par la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) pour assurer les remplacements sur toutes les communes sera affectée à la commune de Villeherviers, d'abord à temps plein puis en fonction des besoins.

Une convention de mise à disposition devra être signée avec la CCRM.

h) Arrivée de la fibre : Celle-ci sera opérationnelle dans le bourg d'ici la fin de 2022.

i) Volets roulants de la salle du conseil : ils sont très difficiles à manipuler et un devis de remise en état ou de réglage a été demandé à la société LOYAUTE

j) Moulin Neuf : Le propriétaire a adressé à l'ensemble du Conseil Municipal une lettre de remerciement pour sa prise de position en faveur du maintien du barrage lors du précédent Conseil Municipal

k) Mariages : Monsieur le Maire célébrera deux mariages cet été : les 03 Juillet et 21 Août

l) Location de la cantine :

La cantine est réservée pour un événement privé les 24 et 25 Juillet 2021.

m) Personnel communal : Madame COLOMINA Christelle ne souhaite pas renouveler son contrat de travail à la rentrée. Un recrutement est donc à prévoir pour la rentrée scolaire.

n) Retour d'expérience :

Les membres de la commission Communication ont proposé à l'ensemble du Conseil Municipal de faire un retour d'expérience au bout d'un an de fonctionnement à la mairie de Villeherviers. Cet échange a permis de faire le point sur nos actions : aspects positifs et axes d'amélioration pour la suite du mandat municipal.

o) Concert du Trio Karoutza à l'église :

Après avoir été reporté en raison de la crise sanitaire le concert du Trio Karoutza aura lieu le 2 Octobre 2021, la municipalité ayant obtenu l'accord du diocèse.

p) Travaux de l'école :

Comme la réponse pour les demandes de subvention (DSIL) ne sera connue que fin juin voire début juillet, la commission Voirie et Travaux se réunira durant l'été afin de statuer sur les travaux qui seront entrepris pour la rénovation des bâtiments. L'objectif sera de les commencer avant la fin de l'année et de le faire par tranche, de l'indispensable (fenêtres et chauffage) à l'accessoire qui sera peut-être à reporter, le tout avant 2024 et en respectant la norme demandée pour bénéficier des subventions de rénovation énergétique du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le maire lève la séance à 21 h 45.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Vendredi 24 Septembre 2021 à 19 H 00.